



## Changement de domicile / Cantine /bourse

-----  
Par Carlin

Bonjour à tous

J'ai une question , si un avocat peut me conseiller , ma fille de 17ans dont j'avais la garde suite à une crise d'ado , elle est reparti chez sa mère , c'est à qui de payer la cantine ? et pour les bourses scolaire que je vais avoir que dois je faire ? pour la Caf j'ai déclaré le changement , car je n'ai plus de contact avec la mère , dialogue impossible.

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Sans nouveau jugement, l'existant s'applique.

Vous devez saisir le JAF à nouveau et prévoyez aussi les dispositions pour après sa majorité.

-----  
Par Carlin

Merci pour réponse , je laisse mon exe faire la démarche si elle le veut bien , car pour la caf elle devra donner un jugement , sa ma déjà joué des tours à saisir le Jaf en premier je m'en suis pris plein la tronche pour rien ,les meres sont mieux écoutée que les pères , vous savez très bien les pères sont mal vue au près des jaf , que voulez vous dire par prévoyez aussi les dispositions pour après sa majorité ?

-----  
Par yapasdequoi

Pensez que la mère va certainement demander une pension alimentaire et le reversement des bourses.

Préparez vos demandes pour après la majorité comme exiger un certificat de scolarité chaque année pour continuer à lui verser la pension.

-----  
Par Carlin

J'en sais rien si elle va en faire la demande j'ai plus de contact avec la mère depuis des années, car depuis le 13 octobre 2021 avec le jugement c'étais moi j'avais la garde , elle ne me payé pas de pension alimentaire vue l'état d'impécuniosité de la mère comme l'écrit le jugement , de mon côté je ne travail pas suite à mes problèmes de santé ,je suis reconnu MdpH reconnaissance de travailleur handicapé , suite à une maladie professionnel , comme revenu je n'ai pas le droit à l'AAH , j'ai que pôle emploi à peine plus 513,90e/mois.